



Réf : DCM/2020/n°28/1.3/11-06/14

## SEANCE DU 11 JUIN 2020

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	27	29

L'an deux mille vingt

Le ONZE JUIN A 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle FLAMINGO, sous la présidence de Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

Date de la convocation : 05-06-2020

Date de l'affichage : 05-06-2020

### OBJET

#### CONVENTION DE MANDAT REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCTC

#### Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Gilles TRAUJLET, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER DUFOND, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

#### Absents ayant donné procuration :

M. AUSSANNAIRE à G. TRAUJLET C. BONATO à J. RAMS

Secrétaire de séance : C. GROUL

- rapporteur : Le Maire

Par délibération du 16/12/2019, le conseil communautaire a décidé de réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Pour rappel, la compétence de la CCTC est limitée au réseau de collecte des eaux pluviales dans la partie des zones urbanisées et à urbaniser des communes membres, et exclut tout ouvrage implanté à l'extérieur de ces zones.

Pour assurer une vision à long terme de la gestion des eaux de pluie, la CCTC a décidé de réaliser un schéma directeur, ayant plusieurs vocations :

- faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières de la gestion des eaux pluviales
- pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau du réseau que des ouvrages de traitement,
- estimer les besoins futurs et proposer des solutions sur la base,
- élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens.

La consultation pour exécuter ce schéma directeur est estimée à 400 000 € H.T. et sera soutenu à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau, 30 % par le Département du Gard, 20 % par la CCTC.

Le reste à charge sera donc de 80 000 € que la CCTC financera. Le reste sera financé par les communes membres et calculé au prorata des linéaires de réseaux de chaque commune.

- 40 000 € HT pour la CCTC
- 24 400 € HT pour le Grau du Roi

- 12 400 € HT pour Aigues-Mortes
- 3 200 € HT pour St Laurent d'Aigouze



Il est donc proposé d'adopter la convention d'opération sous mandat pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales conclue entre la CCTC et notre Commune et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal**, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition



Le Maire,  
Pierre Maumejean